



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur

Règlement numéro 682-2

Régime complémentaire de retraite

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 8 juillet 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 682-2 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement numéro 682 concernant le Régime complémentaire de retraite de Ville de L'Île-Perrot

Ce règlement municipal entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ou sur le site de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 9 juillet 2025.

(Original signé)

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Directeur des affaires juridiques et greffier